

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **21 mars deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2025.

Objet : Convention de financement de la Fondation du Patrimoine – Restauration de l'église Saint-Barthélémy.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de sauvegarde de l'église Saint-Barthélémy fait partie des 100 premiers bénéficiaires de la collecte générale de la Fondation du Patrimoine.

Aussi, la Fondation du Patrimoine a décidé d'attribuer à la commune une aide financière de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement d'un montant de 50 000 € et tous les documents se rapportant à cette décision.

Résultats du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



